



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 8 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le huit avril à 20 heures 43 minutes, le Conseil Municipal de FILLIÈRE (Haute-Savoie), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Tom Morel, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 75 - Présents : 40 - Pouvoirs : 7 - Votants : 47

Présents : ALAIS I. - ANDREOLI C. - ANSELME C. - ARBEZ D. - BELLEVIN-MUGNIER P. - BERNARD-GRANGER N. - BERTHOLIO C. - BOCQUET Christophe - BOCQUET Jacques - BRUILLOT S. - CARREZ E. - CARRIER J-M. - CHALLUT N. - CHATELARD A. - COICAUD C. - DAUBERCIES M-C. - DECHAMBOUX J. - DELILLE M. - DUPERTHUY J. - DUPONT D. - DURET Christian - FAVRE-DEREZ R. - FAVRE-FELIX D. - FILLARD C. - GURLIAT-CLERC C. - JACOB C. - LAMBERSSENS P. - MACHEDA P. - MARTIN N. - MAXENTI J-C. - NICOLAZZO G. - NOVEL C. - ODORICO L. - PIQUOT X. - PONTAIS M. - REVIL J-L. - ROPHILLE C. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - TILLOY D. - VINDRET R.

Excusés : ALESINA C (pouvoir BOCQUET J.) - BOUCHET R. (pouvoir ROPHILLE C.) - CHAPOTOT C. (pouvoir NOVEL C.) - CURZILLAT L. (pouvoir CARREZ E.) - FOSSATI-ROYON M-H. (pouvoir GURLIAT-CLERC C.) - SELLECHIA M-P. (pouvoir DUPERTHUY J.) - VILLEMAGNE M. (pouvoir RUBIN-DELANCHY J-Y.)

Absents : ANTHOINE D. - AUGY A-L. - AVET LE VEUF E. - BONGOAT J-B. - BRUSSOZ M-C. - BURNET C. - CARRE P. - COLLE P-Y. - CONVERS Bertrand - CONVERS Christophe - CUIILLIERE C. - DELETRAZ A. - DEMOLIS JP - DESBIOLLES P. - DUPENLOUP C. - DURET Carole - GARCIA A. - GRANDCOLAS N. - LARMURIER C. - LAYDEVANT C. - LE GLON V. - MAILY C. - METRAL-BOFFOD M-L. - NOEL S. - RIBIOLLET C. - RITTAUD A. - VEDOVINI C. - VOGLER A.

Secrétaire de séance : NOVEL C.

Date de convocation du Conseil Municipal : 02/04/2019

Date d'affichage : 03/04/2019

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

À l'unanimité :

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 11 mars 2019 ;
- **APPROUVE** la sollicitation de subvention dans le cadre de la dotation au titre des produits des amendes de police (2019) et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à cette demande ;
- **APPROUVE** la sollicitation d'une subvention d'un montant de 500 000€ HT (soit 24,3%) auprès de Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, pour la construction d'un groupe scolaire sur la commune déléguée des Ollières, dans le cadre de la DSIL pour 2019, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre les engagements juridiques et comptables relatifs à cette demande ;
- **APPROUVE** la création d'un poste non-permanent d'agent polyvalent d'entretien des espaces publics, à temps complet, relevant de la catégorie C, pour une mission de 6 mois à compter du 1^{er} août 2019, renouvelable éventuellement une fois, sur le fondement de l'article 3 alinéa 1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, et **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'application de cette décision ;
- **APPROUVE** la création d'un poste non-permanent d'agent technique polyvalent (espaces verts, espaces publics, propreté, festivités, renfort voirie), à temps complet, relevant de la catégorie C, et pour la période non renouvelable du 1^{er} mai 2019 au 31 août 2019, sur le fondement de l'article 3 alinéa 2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984

modifiée, et **CHARGE** Monsieur le Maire de mettre en œuvre les procédures nécessaires à l'application de cette décision ;

- **APPROUVE** l'acquisition des parcelles 120 E 1570 et 120 E 1572 d'une surface respective de 154m² et 430m², localisées sur la voie communale route de la Côte (commune déléguée d'Évires) au prix de 0,46€/m², soit un montant total de 268,64 €, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition de ces parcelles ;
- **APPROUVE** l'acquisition par la Commune des parcelles suivantes, constituant une partie de la route de chez Venant, au prix de 15,24€/m² :
 - 120 C 1371 d'une surface de 66m²
 - 120 C 1368 d'une surface de 303m²,**APPROUVE** la vente des parcelles suivantes, au prix de 7,23€/m² :
 - 120 C 799 d'une surface de 5m²
 - 120 C 1372 d'une surface de 170m², issue du déclassement du chemin rural de chez Venant suite à enquête publique,et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes nécessaires à l'acquisition et la vente de ces parcelles ;
- **APPROUVE** le compte administratif du budget principal (exercice 2018) de la commune de Fillière,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe bois et forêts (exercice 2018) de la commune de Fillière,
- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe CCAS (exercice 2018) de la commune de Fillière ;
- **ADOpte** le compte de gestion du budget principal de la commune de Fillière (exercice 2018), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;
- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe bois et forêts de la commune de Fillière (exercice 2018), dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;
- **ADOpte** le compte de gestion du budget annexe CCAS de la commune de Fillière (exercice 2018) dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même budget et le même exercice ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget principal 2018 de la commune de Fillière ;
- **APPROUVE** l'affectation des résultats du budget annexe bois et forêts 2018 de la commune de Fillière ;
- **APPROUVE** le plan de financement du programme 2019 des travaux à réaliser en forêt communale, **SOLLICITE** l'aide du Conseil Régional pour la réalisation des travaux subventionnables, **Et Sollicite** auprès du Conseil Régional et au Conseil Départemental l'autorisation de commencer les travaux subventionnables avant la décision d'octroi de la subvention ;
- **APPROUVE** la modification des tarifs applicables au droit de voirie pour les structures gonflables, stands de tir, pinces, grues, trampolines, snack et jeux de loterie, et ce à compter de la vogue annuelle 2019, et **PRECISE** que les autres tarifs municipaux restent inchangés ;

- **ACCEPTE** de soumettre toute location pour de courtes durées d'un local meublé en faveur d'une clientèle de passage qui n'y élit pas domicile à une déclaration préalable à enregistrement auprès de la commune, **EXIGE** que la déclaration comprenne les informations demandées au titre de l'article D. 324-1-1 du code du tourisme, y compris le numéro invariant identifiant le logement tel qu'il ressort de l'avis de taxe d'habitation du déclarant, **ACCEPTE** de permettre d'effectuer la déclaration par l'intermédiaire du téléservice mis en œuvre par le Grand Annecy et **ACCEPTE** de rendre applicables ces dispositions sur tout le territoire de la commune ;
- **APPROUVE** la signature de l'avenant à la convention de télétransmission des actes au contrôle de légalité, et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision ;
- **DECIDE** que les concessions en état d'abandon dans le cimetière de la commune déléguée de Thorens-Glières sont reprises par la commune, **DIT** que les terrains ainsi libérés seront soumis à nouvelles concessions, Et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à faire prononcer ces reprises et lui donne tout pouvoir pour mener à bien ce dossier ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer ladite convention d'objectifs et de financement de la CAF dans le cadre de la prestation de service « périscolaire - aide spécifique rythmes éducatifs (ASRE) » de la commune de Fillière, et pour une durée de 3 ans ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à signer ladite convention d'objectifs et de financement de la CAF dans le cadre de la prestation de service accueil de loisirs (ALSH) « extrascolaire » de la commune de Fillière, pour une durée de 3 ans ;

À 46 voix pour, et 1 abstention :

- **ACCEPTE** de créer sur le territoire de la commune, dans le jardin du Presbytère de la commune déléguée de Thorens-Glières, un square en l'honneur du Lieutenant SIMON, **ACCEPTE** de donner à ce lieu de mémoire le nom de « Square Lieutenant SIMON », et **AUTORISE** Monsieur le Maire de Fillière à prendre tous les engagements juridiques et comptables relatifs à l'application de cette décision.

Affiché le :



Le Maire
 Christian ANSELME

